Accusé de réception en préfecture
017-241700434-20170706-20170706-58b-DE
Date de télétransmission : 17/07/2017
Date de réception préfecture : 17/07/2017

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

Date de convocation 30/06/2017

Date de publication : 13/07/2017

SÉANCE DU **6 JUILLET 2017** à VAUCANSON (PERIGNY)

Sous la présidence de, M. Jean-François FOUNTAINE (Président),

Autres membres présents : M. Christian PEREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT, Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY (jusqu'à la 26ème question), Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Guy DENIER, M. David CARON, Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Alain DRAPEAU, M. Jean-Philippe PLEZ (jusqu'à la 23ème question), M. Vincent COPPOLANI (jusqu'à la 17ème question), autres membres du bureau communautaire.

Mme Séverine AOUACH-BAVEREL (jusqu'à la 23ème question), M. Jean-Claude ARDOUIN, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA, Mme Sally CHADJAA, Mme Stéphanie COSTA, M. Vincent DEMESTER (jusqu'à la 17ème question), M. Philippe DURIEUX, Mme Samira EL IDRISSI, Mme Patricia FRIOU, Mme Sophorn GARGOULLAUD, Mme Magali GERMAIN, M. Didier GESLIN (jusqu'à la 22ème question), Mme Bérangère GILLE, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 5ème question), M. Patrice JOUBERT (jusqu'à la 17ème question), M. Jonathan KUHN (jusqu'à la 24ème question), Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF (jusqu'à la 22ème question), M. Jacques LEGET, Mme Catherine LÉONIDAS M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Claude MORISSE, Mme Loris PAVERNE, M. Éric PERRIN, M. Jacques PIERARD, Mme Martine RICHARD, M. Michel ROBIN, Mme Salomée RUEL, M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE (jusqu'à la 5ème question), M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Nicole THOREAU, M. Stéphane VILLAIN (jusqu'à la 17ème question), M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers.

Membres absents excusés : M. Jean-Luc ALGAY (à partir de la 27ème question), M. Michel SABATIER procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, Vice-présidents, M. Christian GRIMPRET procuration à Mme Elyette BEAUDEAU, M. David BAUDON procuration à Mme Magali GERMAIN, M. Yann HÉLARY procuration à M Henri LAMBERT, M. Dominique GENSAC procuration à Mme Martine VILLENAVE, M. Jean-Philippe PLEZ (à partir de la 24ème question), M. Vincent COPPOLANI (à partir de la 18ème question), autres membres du bureau communautaire.

Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Séverine AOUACH-BAVEREL (à partir de la 24ème question), Mme Brigitte BAUDRY procuration à M Guy DENIER, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Frédéric CHEKROUN procuration à Mme GUERRY-GAZEAU, Mme Mireille CURUTCHET procuration M Antoine GRAU, M. Vincent DEMESTER (à partir de la 18ème question), Mme Nadège DÉSIR procuration à M Jean-Philippe PLEZ (jusqu'à la 23ème question), Mme Sylvie DUBOIS procuration à Mme Martine RICHARD, M. Didier GESLIN (à partir de la 23ème question) procuration à M Jacques PIERARD, M. Christian GUÉHO procuration à M Michel ROBIN, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 6ème question), Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ procuration à Mme Nicole THOREAU, M. Brahim JLALJI, M. Patrice JOUBERT (à partir de la 18ème question), M. Jonathan KUHN (à partir de la 25ème question), Mme Véronique LAFFARGUE procuration à M Philippe DURIEUX, M. Pierre LE HÉNAFF (à partir de la 23ème question), M. Jean-Michel MAUVILLY procuration à M Paul-Roland VINCENT, Mme Aurélie MILIN procuration à Mme Loris PAVERNE, M. Hervé PINEAU procuration à M Jean-Luc ALGAY (jusqu'à la 26ème question), M. Pierre ROBIN procuration à Mme Séverine LACOSTE, M. Didier ROBLIN, Mme Mathilde ROUSSEL procuration à M Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE (à partir de la 6ème question) procuration à M Jean-Louis LÉONARD, M. Alain TUILLIÈRE procuration à M Christian PEREZ, M. Stéphane VILLAIN (jusqu'à la 18ème question), Conseillers.

Secrétaire de séance : Philippe DURIEUX

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nombre de membres en exercice | 80 | Bulletins litigieux : | 0 |
| Nombre de membres présents : | 44 | Abstentions : | 0 |
| Nombre de membres ayant donné procuration : | 19 | Suffrages exprimés : | 63 |
| | | Pour l'adoption : | 63 |
| Nombre de votants : | 63 | Contre l'adoption : | 0 |

**N°58**
**Titre / APPEL A PROJETS PULPE 2016 – ATTRIBUTION DE LA PRIME RESSOURCES HUMAINES POUR FORA MARINE**

Monsieur PEREZ expose qu'à la rentrée universitaire 2016, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA), l'Université de La Rochelle (ULR) et l'Ecole d'Ingénieurs de La Rochelle (EIGSI) se sont associées pour organiser la neuvième édition de l'appel à projets collaboratifs étudiant- entreprise intitulé « *PULPE* ».

Cet appel à projets est destiné à encourager et soutenir financièrement la réalisation de nouveaux projets de développement à caractère technologique ou commercial au sein des entreprises du territoire en les menant à bien en partenariat avec des étudiants de l'ULR et de l'EIGSI, dans le cadre de leur stage en entreprise. Les lauréats ont été sélectionnés lors des jurys du 21 janvier et du 25 février 2016.

Un des objectifs de cet appel à projets est de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans le tissu économique local. Aussi, dans le cadre des évolutions apportées au dispositif en 2016, il a été prévu dans le règlement la possibilité d'attribuer un Bonus RH de 4 000 € en appui au projet. Ce bonus peut intervenir sur demande écrite de l'entreprise si l'étudiant est recruté pour une période minimale de 6 mois dans la suite de son stage, afin de mener à bien le projet initié grâce au dispositif PULPE. Les sociétés NOVENGINE, VALBIOTIS, ROUTAGE ET COMMUNICATION et SYNERGIE ont été bénéficiaires, par les délibérations du 13 octobre 2016 et du 10 novembre 2016.

La société FORA Marine a également émis cette demande, ayant embauché son stagiaire PULPE.

En conséquence, après délibération, le Conseil communautaire décide :
- D'approuver la participation financière à hauteur de 4 000 € HT en tant que Bonus RH du dispositif PULPE,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à ces effets,
- D'effectuer cette dépense prévue au Budget Annexe du Budget Primitif 2017 Développement économique.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT

Christian PEREZ